



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

COSSONAY En date du 23 octobre 2019, la Commune de Cossonay comptait 945 étrangers pour un total de 4'031 âmes, soit un taux de 23% environ, un peu moins que la moyenne cantonale qui s'élève à 30,5% de la population résidente. Le canton de Vaud recense 175 nationalités différentes et près de 20'000 nouveaux habitants étrangers sont accueillis chaque année. «Si cette diversité culturelle constitue une richesse indéniable, elle est aussi un défi politique et social majeur en termes de cohésion sociale et d'intégration», précise le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, dans une brochure intitulée Bienvenue dans le canton de Vaud et traduite en douze langues.

Encourager et exiger

Dans sa séance du 15 août 2018, le Conseil fédéral approuvait les modifications et la révision sur la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et décidait de sa mise en vigueur au 1er janvier 2019 en la rebaptisant Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) avec, pour mot d'ordre: «encourager et exiger». Si de nombreuses dispositions restent inchangées dans cette LEI, de nouvelles ont été introduites qui mettent l'accent sur la nécessité d'intégration des étrangers. Cette dernière constitue une exigence légale selon quatre critères: le respect de la sécurité et de l'ordre public, le respect des valeurs de la Constitution, la participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation, les compétences linguistiques. Les cantons acquièrent la faculté de conclure des conventions d'intégration et de fixer des objectifs précis aux personnes qui ne remplissent pas ces critères.

Mission de contrôler les moyens financiers

La notion de participation à la vie économique signifie que la personne étrangère et sa famille subviennent à leurs besoins avec leurs salaires et, le cas échéant, des contributions du droit de la famille et ses assurances sociales. D'autre part, les autorités ont mission de contrôler les moyens financiers des personnes lors du renouvellement des permis B et C.

Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration



Ci-dessus, les divers livrets pour les étrangers. Ci-dessous un cours de français donné par Vivien Johnston dans la salle du Conseil communal.



La connaissance de la langue parlée au lieu de domicile apparaît essentielle. Ainsi, par exemple, une exigence linguistique a été introduite pour être autorisé à rejoindre son conjoint/sa conjointe (ou partenaire) dans le cadre d'un regroupement familial ou pour obtenir un permis d'établissement (permis C).

Notons toutefois que ces deux dispositions ne concernent pas les ressortissant-e-s de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre échange (AELE), soit 11 pays sur 28: leur séjour est réglé par l'accord de libre-circulation des personnes qui ne pose aucune exigence relative à l'intégration.

Niveau des exigences de compétences linguistiques

Au niveau introductif A1, il est nécessaire de comprendre et d'utiliser des expressions familières et quotidiennes (se présenter, questionner sur son lieu d'habitation, communiquer de façon simple). Au niveau intermédiaire A2, la personne doit être capable d'échanger des informations en relation avec des domaines importants tels que l'école, la formation, le travail, la santé ou le logement. Le niveau seuil B1 insiste sur la nécessité de se débrouiller dans la plupart des situations rencontrée au quotidien, de produire un discours simple et

cohérent sur des sujets familiers, dans ses domaines d'intérêts. Indispensable aussi d'exposer ses opinions, ses objectifs, ses espoirs et ses souhaits, les motiver brièvement ou les expliquer.

Pour une autorisation de séjour (permis B), le niveau A1 est exigé. Pour l'obtention d'une autorisation d'établissement (permis C), le/la candidat(e) devra maîtriser les niveaux A2 oral et A1 écrit. Pour une autorisation d'établissement anticipée (permis C), B1 oral et A1 écrit sont nécessaires. Enfin pour une naturalisation, B1 oral et A2 écrit sont requis.

Des cours de français

Comme indiqué, l'intégration passe par une certaine maîtrise de la langue. Dans ce sens, il nous paraît essentiel de suivre des cours de français qui sont mis à disposition de tous les habitants de la région par les communes de Cossonay, de la Sarraz, de Pompaples et de L'Isle. L'Etat de Vaud, par le biais du Bureau Cantonal d'Intégration (BCI) contribue au financement des cours. Le solde est financé par les communes citées ci-dessus.

Les cours visent non seulement à faciliter l'intégration des habitants migrants et immigrés de la région, mais également à préparer aux examens de français en vue de la naturalisation. Les formations sont gérées par la commune de Cossonay et ont lieu à la salle du Conseil communal, Place du Temple 9, 1304 Cossonay, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis soirs (selon les niveaux de langue) de 18h30 à 20h30 (sauf durant les vacances scolaires). Une garderie est organisée sur demande. La responsable des cours est Mme Vivien Johnston. Pour de plus amples renseignements, il s'agit de s'adresser à la Commune de Cossonay / Greffe municipale / Rue Neuve 1 / 1304 Cossonay / mail: secretariat@cossonay.ch Tél. 021 863 22 00.

Enfin, par rapport à la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), Mme Nathalie Martin, préposée à l'Office de la population de la Commune (021 863 22 04) se tient à disposition pour vous conseiller et répondre à vos questions. ■

COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay



Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **lundi 9 décembre 2019 à 19h15**, en l'aula du théâtre du Pré aux Moines. Nous rappelons que ces séances sont publiques. Le détail de l'ordre du jour et les documents y relatifs peuvent être consultés sur le site www.cossonay.ch ou sollicités au Greffe municipal dès le 22 novembre 2019.

Administration: sortie du personnel

La Municipalité offre comme chaque année à son personnel une sortie récréative, suivie d'un repas. Cette année, cette sortie a lieu vendredi 6 décembre. De ce fait, ce jour-là, tous les services communaux seront fermés dès 12h00.

Ciné seniors - abonnements en prêt

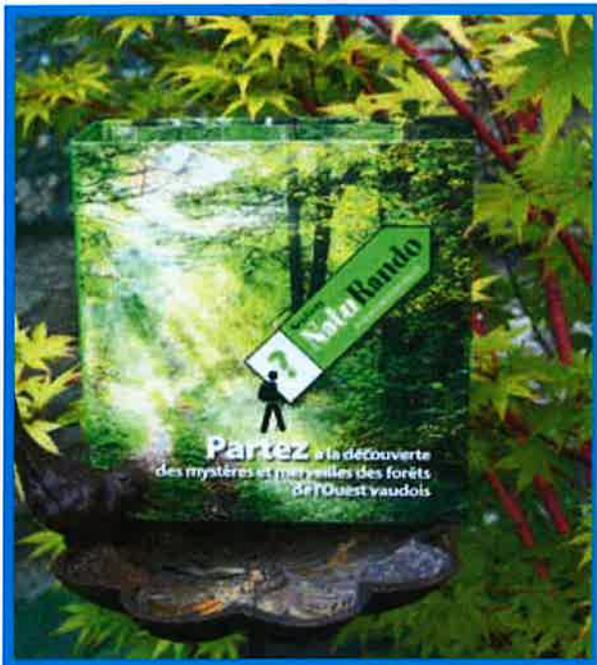
Vous habitez Cossonay, avez atteint l'âge de la retraite et aimez le cinéma? Cette prestation peut vous intéresser! La Commune met à disposition de ses aînés deux abonnements pour les séances «Ciné seniors» qui ont lieu au cinéma de Cossonay les premiers mardis du mois, d'octobre à mai. Les abonnements sont mis à disposition au Greffe municipal au plus tôt le jeudi précédant les séances, contre une caution, et doivent être rendus le lendemain des projections. Pour toute question éventuelle, le Greffe municipal vous répond au 021.863.22.00 ou par courriel à secretariat@cossonay.ch.

Vente de bois

L'hiver est arrivé, les températures chutent et peut-être que n'avez-vous pas réapprovisionné votre stock de bois... Vous avez la possibilité de passer commande via le guichet virtuel du site Internet communal (www.cossonay.ch) ou d'appeler les collaborateurs du Secteur travaux et voirie au 021.861.35.04. Ceux-ci vous détailleront les types de commandes qui peuvent être faites.

Guide « Naturando »

L'ouvrage « Naturando », recueil qui rassemble de nombreuses balades en forêt ou dans des milieux naturels intéressants, est en vente au Greffe municipal au prix de CHF 25.-.



Les Récits du Bourg

Durant trois mois, des habitants de Cossonay se sont réunis pour échanger des histoires reliant leur parcours de vie à leur village. Les brochures sont disponibles à la vente au prix de CHF 10.- et peuvent être achetées auprès du Greffe municipal.

Brochures historiques sur Cossonay

Des passionnés d'histoire et du patrimoine ont créé il y a quelques années différentes brochures historiques sur Cossonay ou ses bâtiments emblématiques. Vous pouvez acquérir ces livres auprès du Greffe municipal au prix de CHF 15.-.

Sécurité - mise en garde de la Commune

Nous rappelons que la Gendarmerie n'effectue généralement pas de visites auprès de la population autrement qu'en uniforme. Si les agents interviennent en civil (cas exceptionnels), ceux-ci doivent se légitimer au moyen de leur carte officielle. Nous conseillons donc à tous et plus particulièrement aux personnes vulnérables, de ne pas laisser entrer chez elles des individus non identifiés formellement. En cas de doute, n'hésitez pas à composer le numéro d'urgence 117 (Police secours). ■

LA MUNICIPALITÉ



PUB



COSS-AÎNÉS INFO **PRO SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

TABLE REGIONALE à Cossonay

Venez passer un dimanche en agréable compagnie!



Une délicieuse raclette suivie d'une animation musicale à l'Espace Alfred Landry (Maison Bleue).

Le dimanche 24 novembre 2019 à 11h30

Participation: 20 frs (raclette, dessert et boissons compris).

Inscriptions jusqu'au 21 novembre auprès de Lucia Keller 021 861 18 32 ou Rémy Dupuis 079 622 24 86.

Transport à disposition sur demande.